

Le Fonds Général Assurances Banque Populaire Vie

Impact du contexte financier actuel sur le Fonds Général d'Assurances Banque Populaire Vie

J'ai un contrat d'assurance vie multisupport chez Assurances Banque Populaire Vie, quel est l'impact du risque de défaut de paiement d'un État sur mon capital ?

■ Concernant la part investie en euros ?

La part d'un contrat d'assurance vie investie sur le Fonds Général d'Assurances Banque Populaire vie est totalement sécurisée, ce dernier étant garanti par la compagnie. Le capital investi ne diminue donc pas quelles que soient les évolutions des marchés financiers. En outre, les intérêts acquis chaque année sont définitivement inscrits au contrat et produisent eux-mêmes des intérêts. C'est ce qu'on appelle l'« effet de cliquet ». Assurances Banque Populaire Vie, pour faire face à ses engagements, dispose de Fonds Propres dont le montant minimum est imposé par la réglementation. Le niveau de Fonds Propres d'Assurances Banque Populaire est supérieur à celui requis par la réglementation.

■ Concernant la part investie en unités de compte adossées à des OPCVM actions ?

La part d'un contrat d'assurance vie investie en unités de compte adossées à des OPCVM n'est pas garantie en montant par l'assureur. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte acquises au contrat et non sur leur valeur qui peut varier à la hausse ou à la baisse. Le risque est alors totalement supporté par l'assuré.

Les craintes récentes liées à la solvabilité de certains pays européens ont accru la volatilité des marchés actions et ont conduit à de fortes baisses. Comme toujours en cas d'investissement sur ces derniers, il convient d'orienter la gestion de son contrat au regard de ses projets et de leur échéance.

■ Concernant la part investie en fonds à formule garantis à l'échéance ?

Les fonds à formule garantis à 100 % à l'échéance proposent une promesse généralement indexée sur l'évolution des indices de marchés (ex. CAC 40). Cependant, le capital investi sur ces fonds est totalement garanti, quelle que soit la performance des marchés financiers, à condition de les conserver jusqu'à leur échéance.

Pendant la vie de ces fonds, leur valeur liquidative varie à la hausse comme à la baisse, et ce de manière significative. Le souscripteur prendrait donc un risque non mesurable en capital s'il devait demander le rachat de ses parts ou effectuer un arbitrage avant leur échéance. Par ailleurs, en cas de décès avant l'échéance le souscripteur bénéficie de la garantie plancher incluse dans tous les contrats d'assurance vie d'Assurances Banque Populaire Vie, sous certaines conditions.

D'autres fonds à formule sans garantie à 100 % à l'échéance présentent un risque de perte en capital (ex. Artéma, Objectif Eurostoxx, Objectif BRIC). Pensez à vous reporter au prospectus simplifié du fonds.

Politique de gestion d'Assurances Banque Populaire Vie

La stratégie

Le Fonds Général d'Assurances Banque Populaire Vie représente au 30 septembre 2011 un encours total de 31,4 milliards d'euros. Assurances Banque Populaire Vie a toujours cherché la meilleure rentabilité de son Fonds Général dans l'intérêt des assurés en pratiquant une politique financière prudente, de juste équilibre entre les enjeux à court terme et ceux à long terme (taux de rendement et solvabilité de la société). Assurances Banque Populaire Vie diversifie de ce fait ses investissements entre classes d'actifs, par émetteurs et secteurs géographiques dans le strict respect de la réglementation.

En outre, Assurances Banque Populaire Vie s'engage chaque début d'année sur un taux minimum garanti annuel, majoré d'un complément d'intérêts en fin d'année attribué en fonction des produits réalisés par la Compagnie aux assurés présents sur le Fonds Général à la date d'attribution et ce, quel que soit le contexte des marchés financiers. Pour l'année 2011, le taux minimum garanti annuel brut* a été fixé à 2,40 %.

La gestion tactique appliquée en 2011

Depuis plusieurs mois, la politique de gestion du Fonds Général d'Assurances Banque Populaire Vie vise à anticiper les années à venir dans un environnement financier qui s'est profondément modifié. Cela se traduit par une politique volontariste de rééquilibrage des émetteurs souverains au profit des émetteurs privés et une plus grande diversification de ces émetteurs afin de limiter les risques. Par ailleurs, Assurances Banque Populaire Vie se met en position de faire face à une remontée des taux longs et met en œuvre une couverture à la hausse des taux de ses placements obligataires afin d'optimiser ses marges de manœuvre lorsque cela se produira. Enfin, les investissements en actions et immobilier sont maintenus globalement à 13,7 %, avec une plus forte diversification internationale qui permet là aussi de réduire les risques et de capter plus de valeur. À titre d'exemple, Assurances Banque Populaire Vie a investi en actions hors Europe et cet investissement est aujourd'hui beaucoup moins décoté que les actions de la Zone Euro.

* de frais de gestion

La composition du Fonds Général d'Assurances Banque Populaire Vie au 30 septembre 2011

Classe d'actif	Poids dans l'actif total
Produits de taux	80,30 %
Trésorerie	2,86 %
Actions	10,95 %
Gestion alternative	0,48 %
Immobilier	2,75 %
Produits structurés	2,66 %
Total	100,00 %

La ventilation du portefeuille de produits de taux par classe de notation des émetteurs

Le portefeuille obligataire du Fonds Général d'Assurances Banque Populaire Vie est de bonne qualité et composé pour plus d'un tiers d'émissions notées AAA. Sa notation moyenne ressort à AA- en tenant compte des titres très décotés récemment des pays de l'Europe du Sud et de l'Irlande.

Au 31 octobre 2011, le poids des titres grecs est réduit à 1 % du total de l'actif et l'exposition aux dettes souveraines des autres pays visés par l'actualité (Espagne, Italie, Irlande, Portugal) est limitée à 2,5 % du total de l'actif. La forte diversification des émetteurs permet d'atténuer les risques sur les marchés financiers.

Classe rating	Poids dans la poche de taux
AAA	38,50 %
AA+ – AA-	21,20 %
A+ – A-	25,50 %
BBB+ – BBB-	8,70 %
BB+ – C	5,10 %
NR*	1,00 %
Total	100,00 %

*titres non notés

Les rendements bruts du Fonds Général d'Assurances Banque Populaire Vie servis les années passées

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
5,98%	6,01%	5,67%	4,90%	4,90%	4,70%	4,70%	4,80%	4,60%	4,10%	4,00%

Les perspectives de rendement du Fonds Général d'Assurances Banque Populaire Vie pour 2011

<p>Taux annuel garanti de 2,40 % brut</p> <p>+</p> <p>complément d'intérêts servi en fin d'année</p>	<p>Les contrats investis sur le Fonds Général sont revalorisés en cours d'année sur la base d'un taux annuel minimum garanti. Ce taux est fixé en cohérence avec les niveaux anticipés des taux d'inflation et des emprunts d'état, ainsi que du contexte financier attendu pour 2011 : il s'élève à 2,40% brut au titre de l'année 2011. Pour les contrats non entièrement désinvestis du Fonds Général début 2012, un complément d'intérêts sera attribué en fonction du produit des placements d'Assurances Banque Populaire Vie et de l'évolution des marchés actions.</p> <p>La grande incertitude liée à la difficulté des pays européens à trouver une issue à la crise de l'endettement des États du sud de l'Europe rend tout pronostic difficile, quant au niveau du complément d'intérêts qui pourra être distribué.</p> <p>Néanmoins, l'assurance vie ne doit pas se juger sur une seule année en termes de taux de rendement. L'assurance vie est un placement qui doit s'envisager sur le moyen/long terme avec une fiscalité privilégiée qui reste très attractive en France ; la majorité des épargnants qui ont choisi ce type de placement l'ont fait en vue de la retraite et/ou de la transmission de leur patrimoine. Le rendement doit s'apprécier au moins sur 8 ans et par rapport au niveau d'inflation sur la même période. Le taux de rendement brut du Fonds Général d'Assurances Banque Populaire Vie cumulé sur 8 ans à fin 2010 s'élève à 43,16 %, à comparer à une inflation de 13,5 % sur la même période.</p>
---	--

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 €
 399 430 693 RCS Paris
 Entreprise régie par le code des assurances
 30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris